

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 10

Contre : 20

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOUT 2020

N° 2020/5/33

L'an deux mille vingt, le onze du mois d'août à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 août 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DELOGU Denis, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

CARRET Bruno, DURAND Marc, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LEYDET Gilbert, SARRET Jean.

Procurations :

M. EYRAUD donne procuration à M. NICOLAS Laurent,
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. BARISONE Sébastien.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Relais « Saisonnier » au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de Rousset.

Monsieur le Président rappelle que l'accessibilité aux services postaux est une nécessité pour tous les territoires. Au cœur de l'évolution des modes de vie, les services de La Poste s'adaptent en privilégiant la multiplicité des points de contact et en proposant une offre de services et une relation de qualité adaptée aux besoins de ses clients.

Durant certaines périodes de l'année, il peut être constaté sur une zone géographique donnée un besoin accru de la population en ce qui concerne l'offre de services, nécessitant un partenariat. Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite accueillir au sein de l'OTI de Rousset un point de contact « La Poste Relais » saisonnier.

La signature d'une convention, annexée à la présente délibération, est donc proposée à la validation du conseil communautaire afin de permettre aux agents de la collectivité assurant l'accueil estival à l'OTI de proposer en complément un accueil postal.

En contrepartie de l'exécution des prestations réalisées par les agents de la collectivité, et notamment celles de dépôts d'envoi postaux non flashables, back-office et d'accueil clients, la CCSPVA percevra une rémunération forfaitaire fixe mensuelle de 330.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à dix voix pour et vingt voix contre refuse :

- de valider la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le président à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la convention ;
- d'inscrire ces recettes au budget du tourisme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 13 août 2020
Et de la publication, le 18 août 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.